

**COMPTE RENDU**  
**DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 17 JUILLET 2018**

MP

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Henri MIR, Maire.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Jean-Henri MIR – André MIR - Pierre FORGUE - Maryse POMÉ – Aline NARS - René DARAN - Hélène GUIOUNET - Jean-Matthieu NOGUERO - Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE - Jacques CAZALA - Daniel GASPA -

**PROCURATIONS** : Jean-Marie MIR à André MIR

André BÉGUÉ à Jean-Henri MIR

Jacques ROCA à Jacques CAZALA

**ÉTAIT ABSENT** : Néant.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Aline NARS

-----  
Le Conseil Municipal :

◆ **approuve** le procès-verbal de la réunion du 26 juin 2018.

*Approuvé.*

◆ **prend acte** de la présentation par Monsieur le Maire du rapport de la **Société Lyonnaise des Eaux** sur le prix et la qualité du service public de l'eau au titre de **l'année 2017.**

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **adopte**, dans le cadre du projet de construction des chalets de Nemours route de Cap de Long, les propositions de Monsieur le Maire et **l'autorise** à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et notamment les actes notariés avec la SCCV Les Prés de Marie – domiciliée 17, boulevard Lazare Carnot – 31000 Toulouse (Siren n° 819297870) représentée par Monsieur Guillaume CARLE.

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **demande** :

➤ l'arrêt du projet de **réintroduction d'ours dans les Pyrénées,**

➤ la mise en place et le maintien de moyens efficaces pour empêcher les nuisances des autres ours déjà présents sur le massif Pyrénéen,

➤ la mise en place d'une véritable concertation sur le devenir de la montagne Pyrénéenne.

*Adoptée à l'unanimité.*

*Monsieur le Maire et Monsieur Daniel GASPA quittent la séance.*

◆ **adopte** le projet de règlement intérieur du local tiers lieu et **autorise** Monsieur le Maire-Adjoint à signer tous documents à cet effet.

*Adoptée à l'unanimité.*

*Monsieur le Maire quitte la séance.*

◆ **adopte** le projet de bail de droit commun qui pourrait être passé entre la Commune de Saint-Lary-Soulan et l'Office du Tourisme de Saint-Lary-Soulan pour l'occupation du local n° 12 de la galerie commerciale du Vieux Village B par l'Office de Tourisme et **autorise** Monsieur le Maire-Adjoint à signer tous documents à cet effet.

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **approuve**, sur proposition de Monsieur le Maire, la **modification du tableau des emplois communaux** : création de 2 emplois d'agents de maîtrise.

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **décide** d'expérimenter **la médiation préalable obligatoire** prévue à l'article 5-IV de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016, cette médiation étant assurée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Pyrénées, et **autorise** le Maire à signer la convention relative à cette expérimentation.

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **autorise** le Maire à désigner le CDG 65 comme étant le Délégué à la Protection des Données de la Collectivité et autorise le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale.

*Adoptée à l'unanimité.*

### QUESTIONS DIVERSES

Les points suivants sont abordés :

- ↪ avancement projet Maison de Santé ;
- ↪ travaux route du Col du Portet / mur de soutènement ;
- ↪ bilan Rioumajou / coupe à câble ;
- ↪ travaux piscine municipale ;
- ↪ avancement travaux R.D. 929 ;
- ↪ travaux lotissement Espeyrias ;
- ↪ aménagement de sentiers (Rioumajou/Moudang).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures quarante-cinq minutes.

**Le Conseil Municipal,**

**Le Maire,**

**Jean-Henri MIR**